



MAIRIE DE  
**GUESNAIN**  
(NORD)

**ARRETE PORTANT AUTORISATION DE  
MISE EN PLACE D'UN ECHAFAUDAGE  
SUR LE TROTTOIR BD EMBROISE CROIZAT**  
Arrêté de Police N° 73/2018 du 11 septembre 2018

Le Maire de la Commune de GUESNAIN  
Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales  
Vu la demande écrite formulée par la société **ARTS ET BOIS** de mettre  
en place un échafaudage sur le trottoir face au N° 260 du  
**Boulevard Ambroise Croizat** pour effectuer des travaux de  
réfection de façade.

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à  
assurer la sécurité des usagers

**ARRETE**

**ARTICLE 1**

La société **ARTS ET BOIS** domiciliée au 287 rue Elie Gruyelle 62110  
Hénin Beaumont est autorisée à installer un échafaudage sur le  
trottoir de manière provisoire devant l'habitation n° 260 du  
**Boulevard Ambroise Croizat** du **lundi 24 septembre 2018 au**  
**vendredi 05 octobre 2018.**

**ARTICLE 2**

L'implantation devra respecter les prescriptions suivantes :

- un passage libre d'un mètre de largeur devra être maintenu le long  
du bordurage afin de permettre le passage des piétons ou une  
déviation devra être mise en place de manière à diriger les piétons  
sur le trottoir d'en face et ainsi assurer la sécurité des usagers.
- **l'échafaudage ne devra en aucun cas déborder sur la  
chaussée**
- l'échafaudage sera muni d'un plancher et d'un garde corps de  
manière à éviter toutes chutes de matériaux sur le trottoir
- les pieds de l'échafaudage devront être éclairés la nuit
- aucun dépôt de matériaux ne devra subsister sur la voie publique  
après les travaux
- Durant les travaux, des panneaux de signalisation informeront les  
usagers de la présence d'un obstacle
- L'occupation devra durer un minimum de temps.

**ARTICLE 3**

La société **ARTS ET BOIS**,  
Madame le Commissaire Divisionnaire, chef de District de DOUAI  
Monsieur le Commissaire de SIN LE NOBLE sont chargés chacun en ce  
qui le concerne de l'application du présent arrêté

Fait à GUESNAIN, le 11 septembre 2018



Le Maire,  
Maryline Lucas